

Siège de voiture

L'usage facultatif de sièges de voiture pour enfants de moins de 3 ans est permis. Les passagers désirant prendre avantage de cette facilité devraient le faire savoir au moment de la réservation. Ils devront s'acquitter des frais au tarif applicable pour enfants.

Seulement les sièges de voiture approuvés pour utilisation sur un avion peuvent être acceptés en cabine. Ils doivent être conçus pour être fixés par une unique sangle ventrale et doivent être équipés de ceintures épaulières